



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

PME

Question écrite n° 31508

Texte de la question

M. Jacques Domergue appelle l'attention de M. le secrétaire d'État aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat, aux professions libérales et à la consommation sur la mise en oeuvre effective du guichet social unique. Destiné à collecter l'ensemble des régimes de protection sociale des travailleurs indépendants et à simplifier ainsi leurs démarches, sa création avait été annoncée dans le cadre de la réforme de l'État et de la simplification administrative le 14 janvier dernier, avec une mise en oeuvre attendue avant la fin de l'année 2003. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui présenter un point d'étape pour l'échéance de fin 2003.

Texte de la réponse

Au cours d'une table ronde présidée le 22 octobre 2003 par le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité, le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées, et le secrétaire d'État aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat, aux professions libérales et à la consommation, et à laquelle participaient l'ensemble des acteurs de la protection sociale des travailleurs indépendants, les ministres ont salué l'initiative portée par les caisses à la création d'un RSI, géré par des administrateurs élus. Le Gouvernement s'est déclaré prêt à présenter au Parlement, le plus rapidement possible, un texte législatif permettant de mettre en place une instance nationale, avec un conseil d'administration commun aux trois régimes, élu à la fin de l'année 2004. Ce premier pas significatif vers le RSI ne devrait pas avoir de répercussion sur les personnels des différents réseaux. Leur réorganisation devra ensuite pouvoir se dérouler sur une période suffisamment longue pour minimiser son impact social. Les régimes maladie et vieillesse des artisans et des commerçants, ainsi que les organismes chargés du recouvrement (ACOSS, organismes conventionnés), ont par ailleurs été invités par les ministres à proposer en commun les modalités de création du RSI et de mise en oeuvre de l'interlocuteur social unique (ISU) souhaité par le législateur. Les conseils d'administration de l'ACOSS, de la CANAM, de la CANCAVA et de l'ORGANIC se sont réunis le 17 décembre 2003 et ont évoqué ce sujet à la lumière des travaux conduits par le comité de pilotage rassemblant l'ensemble des acteurs de la protection sociale des entrepreneurs indépendants. Tous ont réaffirmé leur volonté de mettre en place un régime social des indépendants. Le Gouvernement est attentif à ce que le dispositif final soit élaboré dans l'intérêt des travailleurs indépendants. En effet, il s'agit d'une revendication ancienne et importante des chefs d'entreprise. Il veillera cependant à ce que sa mise en oeuvre soit progressive en adaptant le calendrier de fusion des structures et des équipes locales, afin de répondre au souci légitime exprimé par l'ensemble des personnels concernés.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Domergue](#)

Circonscription : Hérault (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31508

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : PME, commerce, artisanat, professions libérales et consommation

Ministère attributaire : PME, commerce, artisanat, professions libérales et consommation

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 6 janvier 2004, page 39

Réponse publiée le : 10 février 2004, page 1085